

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable au projet de centrale photovoltaïque

De : > patrickadele (par Internet)

Date : 19/04/2024 à 17:57

Pour : ddt-epsancoins@cher.gouv.fr

Messieurs les commissaires,

je vous prie de prendre note de mon avis défavorable pour le projet de centrale photovoltaïque sur le lieu- dit "Les Varissons" sur la commune de Sancoins.

Si je prends la parole aujourd'hui c'est pour exprimer mon opposition catégorique à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la commune de Sancoins (18) à proximité du monument historique du "Donjon de Jouy" et de deux étangs contigus "Javoulet" et "La grenouille" qui sont des lieux essentiels pour la migration des oiseaux.

Tout d'abord, il est important de souligner l'importance du respect de notre patrimoine culturel et historique. Un monument comme le Donjon de Jouy est le témoin de notre passé, en l'occurrence le 14^e siècle de notre histoire et de notre identité. En installant des panneaux photovoltaïques à proximité, nous risquons de dénaturer ces lieux et de compromettre leur intégrité.

De plus, les deux étangs jouent un rôle crucial dans la migration des oiseaux. Ils constituent des points d'eau essentiels pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs, qui s'y arrêtent pour se reposer et se nourrir lors de leur long voyage. En perturbant cet environnement fragile, nous mettons en péril la survie de ces oiseaux et compromettons l'équilibre écologique de la région.

En choisissant d'installer des panneaux photovoltaïques à proximité de ces sites précieux, nous faisons preuve d'un manque de respect flagrant envers notre environnement et envers la nature. Il est de notre devoir de protéger et de préserver ces lieux uniques, qui sont le résultat de milliers d'années d'histoire et d'évolution. Il est important de prendre en compte les impacts environnementaux avant de décider de l'emplacement d'un parc photovoltaïque. Je précise que je ne suis pas contre les parcs photovoltaïques et même que je suis pour toutes ces énergies renouvelables. Il serait donc préférable de choisir des terrains dégradés, des friches industrielles ou des surfaces imperméables pour limiter la pression sur les terres agricoles ou les zones naturelles. De plus, il est essentiel d'impliquer la population locale dans la prise de décision.

Avant même de penser à un parc photovoltaïque, il aurait été judicieux d'installer des panneaux sur tous les bâtiments communaux comme cela a été fait au parc des grivelles.

En conclusion, je vous exhorte à reconsidérer cette décision et à trouver des alternatives plus respectueuses de l'environnement et de notre patrimoine. Il est de notre responsabilité de préserver ces sites pour les générations futures et de garantir un avenir durable pour notre planète.

Je vous remercie de votre attention.

Patrick ADELÉ

290 Route du Crot du Lac

18600 SANCOINS

06 68 97 51 71

patrickadele@gmail.com